

21 juillet 2008

Dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la société
(articles 234-8, 234-9 7°, 234-10 du règlement général)

PHARMAGEST INTERACTIVE

(Euronext Paris)

Dans sa séance du 1^{er} juillet 2008, l'Autorité des marchés financiers a examiné la demande de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la société PHARMAGEST INTERACTIVE. La société coopérative à capital variable Cerp Lorraine envisage, dans le cadre d'une restructuration interne du groupe, d'apporter la totalité de la participation qu'elle détient dans le capital de PHARMAGEST INTERACTIVE au profit de sa filiale Pharma Cerp (1), par voie d'apport en nature régi par les articles L.225-127 et suivants du code de commerce.

Après la réalisation de l'apport, Pharma Cerp détiendra 1 860 520 actions PHARMAGEST INTERACTIVE, soit 61,31% du capital et des droits de vote de cette société (2) et franchira, ainsi, en hausse directement les seuils du tiers du capital et des droits de vote de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Dans cette perspective, Pharma Cerp sollicite auprès de l'AMF l'octroi d'une dérogation à l'obligation de dépôt d'un projet d'offre publique, sur le fondement de l'article 234-9 7° du règlement général.

Considérant que l'opération à l'origine du franchissement en hausse des seuils du tiers du capital et des droits de vote de PHARMAGEST INTERACTIVE peut s'analyser comme un reclassement, par Cerp Lorraine, de la totalité de sa participation directe majoritaire dans PHARMAGEST INTERACTIVE au profit de sa filiale Pharma Cerp, sans incidence sur le contrôle ultime de la société PHARMAGEST INTERACTIVE qui demeurera détenue majoritairement par Cerp Lorraine, indirectement par l'intermédiaire de Pharma Cerp, l'Autorité des marchés financiers a octroyé la dérogation demandée sur le fondement des dispositions réglementaires invoquées.

(1) Cerp Lorraine détient 1 860 520 actions PHARMAGEST INTERACTIVE, soit 61,31% du capital et des droits de vote de cette société. Par ailleurs, Cerp Lorraine détient 99,98% du capital de la société anonyme Pharma Cerp.

(2) Sur la base d'un capital composé de 3 034 825 actions représentant autant de droits de vote.